

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 14 janvier 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

NOR : MENH2600646A

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2026, à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 264.

L'ensemble de ces postes est réparti par académie et vice-rectorat conformément au tableau figurant en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 janvier 2026.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général
des ressources humaines,*

C. GEHIN

ANNEXE

EXAMENS PROFESSIONNELS POUR L'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF
DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR*Répartition par académie et vice-rectorat*

ACADEMIES ET VICE-RECTORATS	NOMBRE
Administration centrale	7
Aix-Marseille	12
Amiens	6
Besançon	8
Bordeaux	7
Clermont-Ferrand	6
Corse	1
Créteil	11
Dijon	7
Grenoble	11
Guadeloupe	3
Guyane	1
Lille	15
Limoges	5
Lyon	10
Martinique	3
Mayotte	1
Montpellier	12
Nancy-Metz	12
Nantes	12
Nice	11
Normandie	12
Orléans-Tours	8
Paris	8
Poitiers	5
Polynésie française	1
Reims	4
Rennes	12
Réunion	3
Strasbourg	9
Toulouse	17
Versailles	24
TOTAL	264